

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 à
20 HEURES 00**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- 2) Vote des subventions.
- 3) Questions diverses.

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9
Nombre de conseillers absents : 2
Date de la convocation : 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

Présents : MM. LE BRAS Jean-François, RICHARD Nicolas, ROBACHE Didier, LE PENNEC Angélique, LE BOULANGER Danielle, LE HENAFF Jean-Christophe, LE BARBIER Philippe, MORVAN Jérôme et CADIOU Erwan formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. GARLANTÉZEC Hervé, Mme CONGARD Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : M. CADIOU Erwan.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2014 n'appelle pas de remarques particulières de la part des élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter trois points à l'ordre du jour : subvention chaufferie bois, désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au CCAS, et pouvoirs de police spéciale.

Les élus approuvent, à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Voir procès verbal élection délibération n° 2014/06/011

Monsieur LE BRAS Jean-François est élu délégué titulaire et Monsieur ROBACHE Didier, Monsieur RICHARD Nicolas et Madame LE PENNEC Angélique sont élus délégués suppléants.

Vote des subventions pour l'année 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

- Comité des fêtes de Trégrom	155€
- Amicale des retraités de Trégrom	155€
- Amicale laïque de Trégrom (+ 30ans de la bibliothèque)	555€
- Comice agricole	150€
- Skol Gouren à Louargat	35€
- AFSEP	100€
- Association « la Pierre le Bigaut, Mucoviscidose »	100€
- Solidarité Paysans de Bretagne	50€
- Groupement de défense sanitaire de Plouaret	100€
- Chambre des métiers des Côtes d'Armor	35€
- Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom	100€
- Centre équestre Alias Equiteam à Brest	70€
- Centre équestre Valiaponies à Tréglamus	35€
- Club sportif Bégarrois	105€
- Lannion Judo Club du Trégor	35€
- Tennis de Table 7 îles Pleumeur Bodou	70€
<u>TOTAL :</u>	1 850€

Subvention chaufferie bois

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre la Décision Modificative suivante au budget principal de la commune.

SECTION de FONCTIONNEMENT :

- Compte 657364 Subvention d'exploitation chaufferie	+ 2 000€
- Compte 61522 Entretien des bâtiments communaux	- 2 000€

Et la Décision Modificative suivante au budget chaufferie bois :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

- Compte 748 Autres subventions d'exploitation	+ 2 000€
- Compte 6061 Fournitures de plaquettes	+ 2 000€

Sachant qu'une subvention de 11 483€ avait déjà été votée au Budget Primitif 2014 c'est une somme de 13 483€, suite à ces Décisions Modificatives, que le budget communal accordera au budget chaufferie bois pour éviter une hausse excessive des tarifs, selon l'article L 2224-2 du CGCT.

**Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger
au conseil d'administration du CCAS**

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal rapporte la délibération du conseil municipal du 22 avril 2014 concernant la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS. En effet il a été indiqué à tort que l'assemblée désigne cinq délégués du conseil municipal alors qu'il s'agissait bien de quatre délégués, Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire étant membre de droit et Président du CCAS. Concernant les quatre conseillers municipaux appelés à siéger au CCAS Monsieur le Maire précise que conformément à l'article R 123-8 du Code de l'action sociale et des familles ils doivent être élus au scrutin secret et à la proportionnelle au plus fort reste et non désignés. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à l'élection des ces quatre membres.

Sont candidats : - Mme Angélique LE PENNEC
- M. Jean-Christophe LE HÉNAFF
- Mme Danielle LE BOULANGER
- M. Erwan CADIOU.

Nombre de votants : 9

Bulletins nuls : 0

Ont obtenus :	Mme Angélique LE PENNEC	9 voix
	M. Jean-Christophe LE HÉNAFF	9 voix
	Mme Danielle LE BOULANGER	9 voix
	M. Erwan CADIOU	9 voix

A l'issue de cette élection

- Mme Angélique LE PENNEC, domiciliée Hent Bras à TREGROM
- M. Jean-Christophe LE HÉNAFF, domicilié à Traou-Léguer à TREGROM
- Mme Danielle LE BOULANGER, domiciliée à Kérouspy à TREGROM
- M. Erwan CADIOU, domicilié An Dossen à TREGROM, sont tous les quatre proclamés conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Pouvoirs de police spéciale

Concernant le transfert de pouvoirs de police administrative spéciale des maires aux présidents d'EPCI les conseillers municipaux disent NON par neuf voix contre. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1) Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- 2) Vote des subventions pour l'année 2014.
- 3) Subvention chaufferie bois.
- 4) Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.
- 5) Pouvoirs de police spéciale.
- 6) Questions diverses.

Trégrom, séance du 20 juin 2014

Emargements

LE BRAS Jean-François,

RICHARD Nicolas,

ROBACHE Didier,

LE PENNEC Angélique,

LE BARBIER Philippe,

LE HENAFF Jean-Christophe,

MORVAN Jérôme,

CONGARD Gwénaëlle,

absente

LE BOULANGER Danielle,

CADIOU Erwan,

GARLANTEZEC Hervé,

absent